



Votre facture	
Votre no de client	17483
Numéro de facture	26031006880
Date de la facture	15/03/2026

MONSIEUR FLAVIEN CHEYRAL
825 ROUTE DE BERTHOUMIEUX
-
46250 CAZALS

N° TVA FR28839816758

Montants exprimés en EURO

No Carte	Date de transaction	Heure	Station	Code Chauffeur	Km	Produit Service	Qté	PU. TTC	% TVA	Montant TTC
0000030	01/03/2026	11:08	06917 - CEYRAT - Intermarche	3	42400	E10 SP95-E10	32.18	1.705	20.00	54.87
0000030	07/03/2026	09:33	11202-GOURDON-Intermarche	3	43081	E10 SP95-E10	36.22	1.799	20.00	65.16
0000030	09/03/2026	10:26	11130-CAHORS-Netto	3	76997	B7 GAZOLE	65.68	1.942	20.00	127.55
0000030	14/03/2026	17:01	06567-ESPERE-Intermarché	3	0043864	E10 SP95-E10	42.73	1.873	20.00	80.03
Sous Total Carte 0000030 (Carburant PRO)										327.61
dont carburant :										327.61
Sous Total FLAVIEN CHEYRAL										327.61
Total des consommations sur la période										327.61
dont carburant :										327.61
								Mnt HT	% TVA	Mnt TTC
Frais de Gestion								8.93	20.00	10.72
Total à payer pour la période										338.33

Synthèse TVA					
Produit Service	% TVA	Qté	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
INTERMARCHÉ					
E10 sp95-e10	20.00	111.13	166.72	33.34	200.06
B7 gazole	20.00	65.68	106.29	21.26	127.55
AUTRES	20.00		8.93	1.79	10.72
Total			281.94	56.39	338.33

* L'unité de la quantité dépend du produit. Elle est comptabilisée en litres pour le carburant, en KWh pour la recharge électrique, en minutes pour le parking de la recharge électrique et en numéraire pour les autres produits ou services.

Règlement à l'échéance du 25/03/2026 par prélèvement automatique

Sur le compte bancaire dont l'IBAN est FR7630004001750001021282687

En cas de non-paiement à la date prévue aux présentes, des intérêts de retard vous seront facturés sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal, sauf dispositions contractuelles différentes, conformément à l'article L.441-6 du code du commerce. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement s'y ajoutera selon les dispositions du décret n°2012-1115.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.